

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2025,
À 20H.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Mario Lyonnais, maire
Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4
Monsieur Georges Drouin, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Le maire profite de ce moment pour souligner l'arrivée du nouveau conseiller #5, monsieur Georges Drouin, et pour remercier l'ancien élu à ce poste, Monsieur Yoland Neault, pour ses huit années d'implication au sein du conseil municipal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

165-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Dépenses
 - 6.2 Revenus
 - 6.3 Dépôt des formulaires DGE-1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses électorales
7. Affaires courantes
 - 7.1 Vérification comptable pour l'année 2025 – Adjudication de contrat
 - 7.2 Contrat pour services professionnels en architecture pour le projet de rénovation de la salle municipale et relocalisation de la bibliothèque – Avenant #3
 - 7.3 Formation pour les élus municipaux
 - 7.4 Approbation de la liste de documents à détruire et de leur destruction
 - 7.5 Nomination des représentants des comités municipaux
8. Demandes
 - 8.1 Contribution aux paniers de Noël – Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour
 - 8.2 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)
9. Règlements

- 9.1 Avis de motion – Règlement #52-2025 modifiant le règlement #32-2023 relatif à la tarification pour les biens et services municipaux
- 10. Rapport des comités
- 11. Affaires nouvelles
 - 11.1 Changement du système de son de la salle multifonctionnelle
 - 11.2 Nomination pour le comité culturel de la MRC de Bécancour
- 12. Période de question
- 13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

166-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 1 octobre 2025.

ADOPTÉE

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

167-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Georges Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

6. FINANCES

6.1 DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2025 pour un montant total de 240 595,29\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

168-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

6.2 REVENUS

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 10 234,87\$ incluant les revenus de perception.

6.3 DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 – LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES

Tel que prévu aux articles 513.1 et suivant de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les candidats d'une élection doivent compléter le

formulaire DGE-1038 – liste des donateurs et rapport de dépenses électorales dans un délai de 90 jours suivants le scrutin. La trésorière dépose séance tenante les formulaires DGE-1038 de tous les candidats tel que prévu par la loi.

DÉPOSÉ

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 VÉRIFICATION COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels relatif à la vérification comptable avec Groupe RDL Thetford/Plessis s'est terminé avec la vérification de l'exercice 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite des travaux réalisés par Groupe RDL Thetford/Plessis;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de services pour la vérification de l'exercice 2025;

169-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services professionnels de Groupe RDL Thetford/Plessis pour la vérification comptable de l'année 2025 au coût estimé entre 11 000\$ et 14 000\$ plus taxes en fonction du temps nécessaire à la réalisation du mandat.

ADOPTÉE

7.2 CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE ET RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE – AVENANT #3

CONSIDÉRANT le prolongement des travaux de rénovation de la salle municipale et relocalisation de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE certaines problématiques ont entraîné des visites supplémentaires et qu'il y a eu plus de certificats de paiement à traiter que prévus au contrat initial;

CONSIDÉRANT l'avenant #3 reçu de Lemay Côté architectes pour couvrir l'ensemble des frais en lien avec le prolongement du chantier, les visites additionnelles ainsi que la coordination supplémentaire au montant de 7 100,00\$ plus taxes;

170-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avenant #3 de Lemay Côté architectes pour le projet de rénovation de la salle municipale et relocalisation de la bibliothèque au montant de 7 100,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

7.3 FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, les élu(e)s ont 6 mois suivants le début de leur mandat pour suivre une formation sur l'éthique et la déontologie;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus et élu(e)s doivent également suivre la formation obligatoire prévue à la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans les 9 mois de son assermentation;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre des formations répondant aux exigences soit : « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) » et « Éthique et déontologie en matière municipale »;

CONSIDÉRANT QUE les cours se donnent en ligne, en présentiel ainsi qu'en autoformation selon le choix de chaque élu et que le coût est du duo de cours est de 299,00\$ plus taxes pour chaque élu(e);

171-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Georges Drouin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter de défrayer les coûts d’inscription de 299,00\$ plus taxes pour les cours obligatoires des élus(es).

ADOPTÉE

7.4 APPROBATION DE LA LISTE DE DOCUMENTS À DÉTRUIRE ET DE LEUR DESTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE l’article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l’article 9 de cette même loi lie l’organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l’article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d’un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l’article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu’avec la permission du conseil ou sur l’ordre d’un tribunal;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

172-11-2025

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Louis Touchette et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste de destruction des archives préparée par Carine Neault et datée du 6 novembre 2025 et d’autoriser la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

7.6 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS MUNICIPAUX

173-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’attribuer, pour le mandat en cours de chacun des élus, les responsabilités et secteurs d’activité suivants :

Les conseillers Sébastien Paré et Yvon Paulin mentionnent leur intérêt à être nommé comme maire suppléant. Un tirage au sort est effectué afin de déterminer le maire suppléant pour les 2 prochaines années (2026-2027). L’autre candidat sera maire suppléant pour les deux années suivantes (2028-2029).

Monsieur Sébastien Paré remporte le tirage au sort et devient donc le nouveau maire suppléant à partir de maintenant et pour les années 2026 et 2027.

Maire suppléant	Bibliothèque
Sébastien Paré (2 ans)	Chantal Séguin
Voirie et infrastructures	Loisirs et vie communautaire
- Sylvain Pelletier - Sébastien Paré - Louis Touchette - Georges Drouin	- Mario Lyonnais - Sébastien Paré
Urbanisme – Règlementation (CCU)	Famille et aînés
- Mario Lyonnais - Yvon Paulin	- Yvon Paulin - Georges Drouin
Matières résiduelles et environnement	Aréna
Yvon Paulin	- Mario Lyonnais - Yvon Paulin (substitut)
Service incendie, sécurité civile et SQ	
- Mario Lyonnais - Sylvain Pelletier	

ADOPTÉE

8. DEMANDES

8.1 CONTRIBUTION AUX PANIERS DE NOËL – CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE BÉCANCOUR

Le conseiller Georges Drouin déclare avoir un conflit d’intérêt potentiel ou perçu et s’abstient de voter sur la résolution.

CONSIDÉRANT QUE le Centre d’Action Bénévoles de la MRC de Bécancour (CAB) a présenté une demande à la Municipalité afin de contribuer aux paniers de Noël;

174-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer un montant de 700,00\$ au CAB de la MRC de Bécancour pour les paniers de Noël.

ADOPTÉE

8.2 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d’ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petits les moyens d’atteindre son sommet »;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l’état de bien-être des tout-petits.
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d’actions collectives en petite enfance et en périnatalité.
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l’importance d’agir tôt.
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu’à l’âge de 5 ans.
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernement de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d’agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

175-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Georges Drouin et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil mandate le maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #52-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #32-2023 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

176-11-2025

Louis Touchette donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement #52-2025 modifiant le règlement #32-2023 relatif à la tarification pour les biens et services municipaux.

10. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 CHANGEMENT DU SYSTÈME DE SON DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE le système de son de la salle multifonctionnelle a une problématique nécessitant le changement du mixeur audio;

CONSIDÉRANT la possibilité de mettre le système à niveau en allant vers un mixeur avec système de contrôle numérique;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Spec-Tech pour l'achat et l'installation au coût de 4 520,00\$ plus taxes;

177-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Georges Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'approuver l'achat d'un système de mixeur avec système de contrôle numérique au coût de 4 520,00\$ plus taxes auprès de l'entreprise Spec-Tech;
- d'utiliser les fonds disponibles dans le FRR « Modernisation de la sonorisation dans la salle multifonctionnelle » pour défrayer une partie de la dépense.

ADOPTÉE

11.2 NOMINATION POUR LE COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT QUE madame Monique Desruisseaux était la représentante de la municipalité de Sainte-Françoise sur le Comité culturel de la MRC de Bécancour et qu'elle a quitté son poste;

CONSIDÉRANT QU'aucun élu ne démontre de l'intérêt pour siéger sur le comité culturel de la MRC de Bécancour, un appel à tous sera fait dans le journal Franlagois pour trouver un représentant pour la municipalité.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Monsieur Lyonnais remercie Madame Monique Desruisseaux et souligne ses nombreuses années d'implication dans divers comités et conseils d'administration sur le territoire de la MRC de Bécancour ainsi que dans le Centre-du-Québec.

12 PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

178-11-2025

IL EST PROPOSÉ par Georges Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h19.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière